

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale																
Date de réception : <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">18-03-2019</div>	Dossier complet le : <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">18-03-2019</div>	N° d'enregistrement : <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">2019-3882</div>														
1. Intitulé du projet																
Aménagement d'un parking dans le secteur de la gare à Bouaye.																
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)																
2.1 Personne physique																
Nom <input style="width: 300px;" type="text"/>	Prénom <input style="width: 300px;" type="text"/>															
2.2 Personne morale																
Dénomination ou raison sociale	<input style="width: 100%;" type="text" value="Nantes Métropole"/>															
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	<input style="width: 100%;" type="text" value="Affilié Bertrand, Vice Président"/>															
RCS / SIRET	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 20px;">2</td><td style="width: 20px;">4</td><td style="width: 20px;">4</td><td style="width: 20px;">4</td><td style="width: 20px;">0</td><td style="width: 20px;">0</td><td style="width: 20px;">4</td><td style="width: 20px;">0</td><td style="width: 20px;">4</td><td style="width: 20px;">0</td><td style="width: 20px;">0</td><td style="width: 20px;">1</td><td style="width: 20px;">2</td><td style="width: 20px;">9</td> </tr> </table>	2	4	4	4	0	0	4	0	4	0	0	1	2	9	Forme juridique <input style="width: 100px;" type="text" value="EPCI"/>
2	4	4	4	0	0	4	0	4	0	0	1	2	9			
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1																
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet																
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))															
41 a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Aire de stationnement de 186 places ouverte au public															
4. Caractéristiques générales du projet																
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire																
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition																
Nantes Métropole prévoit la réalisation d'un parking de 186 places pour véhicules légers (VL) sur une parcelle de 7 068 m ² rue de la Gare sur la commune de Bouaye. Il n'est pas prévu de travaux de démolition, l'aménagement se situe sur une parcelle de friche herbacée occupée autrefois par des vignes. La qualification paysagère de l'opération y sera importante ; les places de stationnement non PMR seront traitées intégralement avec un revêtement perméable. Une temporisation des eaux pluviales sera créée permettant un rejet très limitée.																

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement va permettre de créer 186 places de stationnement pour VL à proximité de la gare de Bouaye. Il a pour vocation de faciliter l'accès à la gare de Bouaye et de participer au report modal de la voiture en vue de diminuer les trafics routiers et nuisances associés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Après avoir décapé l'horizon superficiel végétalisé et la couche non porteuse de limons, la structure de chaussée sera réalisée. La terre végétale sera stockée sur site et réemployée lors de l'exécution des espaces verts.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement va permettre de créer 186 places de stationnement VL.

Dans un premier temps, il n'est pas de contrôle d'accès par barrière de péage. Il n'est pas prévu d'espace vélos.

En effet, la commune agrandira l'espace actuel situé à la gare, au moment de la livraison du présent parking.

Les piétons se déplaceront en partie sud sur un cheminement dédié et en partie nord sur la chaussée.

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) est garanti sur l'intégralité de l'aire de stationnement par un nivellement ne dépassant jamais 4 %. 4 places sur les 190 leurs seront dédiées.

Des espaces verts seront créées avec notamment la mise en place au minimum de 48 arbres (1 arbre pour 4 places conformément au plan local d'urbanisme métropolitain de Nantes Métropole (PLUm)).

Le site sera éclairé suivant le mode d'allumage local.

L'exploitant voirie, eaux pluviales, éclairage public sera Nantes Métropole et l'exploitant espaces verts sera la ville de Bouaye.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de parking est soumis à la procédure de permis d'aménager.
Le projet n'est soumis à aucune procédure d'autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie opérationnelle :	7 068 m ²
Places de stationnement :	186 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de la gare
44 830 Bouaye

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 40' 54" 78 Lat. 47° 08' 22" 24

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude ne se situe pas au sein d'une ZNIEFF. En revanche, le Lac de Grand Lieu fait l'objet d'un classement en ZNIEFF de type I et se trouve à environ 200 m du terrain d'étude.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Département de la Loire-Atlantique a adopté un Plan de Prévention du Bruit de l'Environnement pour les infrastructures routières supportant plus de 6 millions de véhicules par an le 24 juin 2013 et celui pour les routes supportant entre 3 et 6 millions de véhicules par an le 20 juin 2016. La commune de Bouaye est concernée par ces PPBE (RD751).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'étude se situe dans le périmètre de protection du monument historique inscrit du "logis et de la fuite de la Sénéaigerie". Une autorisation préalable aux travaux sera nécessaire.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a été inventoriée au droit du projet dans l'inventaire communal des zones humides et lors des expertises de terrain.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est concernée par aucun PPRN ou PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'étude ne se situe pas au sein d'une zone Natura 2000. En revanche, le Lac de Grand Lieu fait l'objet d'un classement ZPS, se situant à environ 400 m du terrain d'étude, et d'un classement ZSC, se situant approximativement à la même distance.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'étude ne se situe pas au sein d'un site classé. En revanche, le Lac de Grand Lieu et ses abords font l'objet d'un classement en site classé, dont le périmètre se situe à environ 200 m du terrain d'étude.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de prélèvement d'eau. Le site n'a pas besoin d'être alimenté en eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est un aménagement de surface et ne nécessite donc pas d'interventions en profondeur susceptibles de modifier l'écoulement des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Après avoir décapé l'horizon superficiel végétalisé et la couche non porteuse de limons, la structure de chaussée sera réalisée. La terre végétale sera stockée sur site et réemployée lors de l'exécution d'espaces verts. Les volumes de remblais ne sont à ce jour pas connus.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard du contexte écologique actuel, l'impact sur les habitats naturels, la faune et la flore sera limité puisque le site ne présente pas de sensibilité et d'enjeu écologique particulier. Le terrain est constitué dans sa grande majorité de friches herbacées. Les sensibilités et les enjeux sont considérés comme très faibles pour l'avifaune et nuls pour les mammifères, amphibiens, reptiles et insectes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude ne se situe pas au sein d'une zone Natura 2000. En revanche, le Lac de Grand Lieu fait l'objet d'une protection ZPS et ZSC, dont les périmètres se situent à environ 400 m du terrain d'étude au sud de la voie ferrée. Le projet n'aura aucun impact sur ces sites Natura 2000, les expertises écologiques de terrain ont permis de définir des sensibilités très faibles à nulles sur le site d'aménagement. Les habitats du périmètre d'étude sont de natures très différentes des habitats naturels ayant permis la désignation du Lac de Grand Lieu comme sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking sera réalisé sur des terrains en friches herbacées. Aucun enjeu écologique n'a été relevé sur la parcelle. Le terrain d'étude se situe : - en zone NX au PLU de Bouaye, correspondant à des espaces naturels dans lesquels la pérennité de l'activité agricole n'est pas garantie à long terme ; - en zone 1AUMc au PLUm correspondant à une zone ouverte à l'urbanisation avec un projet d'ensemble (1AU) dans un secteur de développement aux abords des centralités ou des axes de mobilité (UMc).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sanitaires seront liés à la phase travaux. Les mesures de précaution habituelles seront mises en œuvre pour assurer la sécurité et la santé du personnel intervenant sur le chantier.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking engendrera des trafics liés à la fréquentation de celui-ci, notamment par les usagers de la gare. Ces trafics ne généreront pas d'augmentation significative du trafic par rapport au contexte actuel. Le projet a pour vocation de faciliter l'accès à la gare et de participer au report modal de la voiture en vue de diminuer les trafics routiers et nuisances associés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le bruit généré sera dû aux trafics des véhicules fréquentant le parking. Le chantier sera également source de bruit lié aux fonctionnements des engins de chantiers. Il sera source de gêne pour les habitations les plus proches. L'impact sera temporaire et limité dans le temps. Le parking est concerné par les nuisances sonores liées aux trafics routiers sur la rue de la Gare.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parking ne sera pas source d'odeurs et ne sera pas concerné par des nuisances olfactives. Des nuisances olfactives sont à prévoir en phase travaux. Ces nuisances seront limitées dans le temps.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parking n'engendrera pas de vibrations et ne sera pas concerné par des vibrations. Il est probable que les engins de chantiers soient source de vibration en phase travaux. L'impact sera temporaire et limité dans le temps.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera éclairé suivant le mode d'allumage local. Des candélabres d'une hauteur approximative de 8 m seront mis en place avec des massifs béton enterrés. L'alimentation se fera en souterrain depuis une armoire existante avec mise en place d'un départ spécifique pour ajuster éventuellement la tranche horaire d'allumage.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet en tant que tel n'engendrera pas de rejets dans l'air. En phase chantier, des émissions de gaz et de poussières liés aux engins de chantiers et à leur circulation sont à prévoir. En phase exploitation, les rejets dans l'air seront liés à la circulation des véhicules sur le parking et aux abords. Néanmoins, le projet s'inscrit dans une diminution de l'utilisation de la voiture au profit des transports en commun.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une augmentation des eaux de ruissellement. La mise en place d'un nivellement approprié permettra la collecte de l'intégralité de ces eaux dans des noues. Cet apport d'eau sera considérablement réduit étant donné la réalisation de places de stationnements avec un revêtement perméable. Il a été retenu de créer une rétention régulée. Les volumes d'eau disponibles dans les noues ne sont pas comptabilisés et serviront de volume de sécurité supplémentaire. L'exutoire final sera le réseau existant de la rue de la gare se déversant à l'ouest.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, différents types de déchets seront produits : déchets non dangereux et déchets inertes. En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de déchets. Des poubelles seront mises à disposition des usagers.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans le périmètre de protection d'un monument historique (MH) inscrit. L'Architecte des Bâtiments de France sera consulté dans le cadre de ce projet. Cependant, ce MH est localisé de l'autre côté de la voie ferrée et il n'existe pas de co-visibilité. Aucun site archéologique n'est recensé au droit ou à proximité du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'engendrera pas de modifications sur les activités humaines. En effet, le projet prend place sur d'anciennes parcelles dédiées à la culture de la vigne, dont l'exploitation a été arrêtée. Depuis, les parcelles ont évolué naturellement et ont été fauchées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principales mesures sont les suivantes :

- Eaux pluviales : La mise en place d'un nivellement approprié permettra la collecte de l'intégralité des eaux de ruissellement dans des noues. Cet apport d'eau sera considérablement réduit étant donné la réalisation de places de stationnements à revêtement perméable. Il a été retenu de créer une rétention régulée avec la mise en place pour cet effet de cadres en béton armé et d'un régulateur de débit de type vortex calibré à 3l/s. Les volumes d'eau disponibles dans les noues ne sont pas comptabilisés et serviront de volume de sécurité supplémentaire. L'exutoire final sera le réseau existant de la rue de la gare déversant à l'ouest de l'opération.
- Mouvements de terre : La terre végétale sera stockée sur site et réemployée lors de l'exécution des espaces verts.
- Aménagements paysagers : Des espaces verts seront créés avec notamment la mise en place d'1 arbre pour 4 places de stationnement conformément au PLUm. Les différentes préconisations de l'OAP figurant au PLUm seront respectées avec notamment un renforcement de la haie transversale existante.
- Émissions lumineuses : Le site sera éclairé suivant le mode d'allumage local. L'alimentation se fera en souterrain depuis l'armoire existante avec la mise en place d'un départ spécifique pour ajuster éventuellement la tranche horaire d'allumage.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cet équipement s'intègre dans un contexte urbain existant, tout en prenant en compte, notamment, à l'échelle même du projet, son intégration par des aménagements paysagers, la gestion des eaux pluviales, etc.

Il a été conçu de façon à limiter les mesures de maintenance et respecte à la fois le PLU de Bouaye actuel et le futur PLUm de Nantes Métropole.

Les impacts du projet sur le milieu naturel sont très faibles voire nulles.

Le projet a pour vocation de faciliter l'accès à la gare de Bouaye et de participer au report modal de la voiture en vue de diminuer les trafics routiers et nuisances associés.

Il ne nous semble pas nécessaire de réaliser d'étude d'impact spécifique à ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7 - Étude environnementale. 8 - Étude hydraulique 9- Plan eaux pluviales

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Nantes

le, 18/03/2019

Signature



